

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 030-5451/19/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association "La Nouvelle Mine" pour l'année 2019 - Approbation d'une convention
MET 19/9909/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) fixe les objectifs et les mesures en matière de prévention des déchets sur la période 2014-2020. Ce plan est renforcé par la loi n°2015-992 « Transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015.

Afin d'optimiser la gestion des déchets au sein des territoires et atteindre les objectifs réglementaires, la Métropole a mis en place, par délibération du 19 octobre 2017, son schéma Métropolitain de Gestion des déchets. La prévention des déchets est un des axes principaux de ce schéma.

L'association « La Nouvelle Mine », basée sur la commune de Gréasque, développe des actions en matière de réduction, de réemploi et de valorisation des déchets.

Par ces opérations, « La Nouvelle Mine » souhaite faire évoluer les comportements des citoyens en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réemploi.

Dans cette optique, l'association sollicite, pour l'année 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence et plus particulièrement les Territoires de Marseille Provence (CT1) et du Pays d'Aix (CT2) pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 39 000 euros concernant deux actions :

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

Numéro	Nature de l'action	Montant CT1 Territoire Marseille Provence	Montant CT2 Territoire du Pays d'Aix	Montant total sollicité Métropole Aix- Marseille-Provence
Action n°1	Foyers « zéro déchets »	15 000 euros	15 000 euros	30 000 euros
Action n°2	Rayon « anti gaspi »	4 500 euros	4 500 euros	9 000euros
Total cumulé pour 2019		19 500euros	19 500euros	39 000euros

Présentation de l'action n°1 : Défi famille zéro déchets

Une première expérience « Défi Famille (presque) zéro déchet » du Pays d'Aix, lancée en 2017 avec le soutien de la Fondation de France, relayé par les médias locaux, a confirmé que de nombreuses familles sont prêtes à changer les choses en matière de production de déchets, mais qu'elles manquent de méthode. Certaines se découragent face aux contraintes du quotidien (manque de temps, d'organisation, d'information) quand d'autres ayant expérimenté seules de nouvelles pratiques, se sentent stagner, ne savent pas comment faire pour aller plus loin.

Pour 2019/2020, l'association propose de lancer cette action auprès de 25 foyers sur le territoire du Pays d'Aix et 25 foyers sur celui du territoire de Marseille-Provence. Soit au total une moyenne de 150 participants.

Un équilibre de la représentation des différents types de foyers sera réalisé : familles nombreuses, monoparentales, couples sans enfant, colocations d'étudiants, retraités etc. provenant de milieux sociaux différents. Un questionnaire de pré-inscription permettra de sélectionner une variété de profils. Si besoin, un relais communication sera mis en place avec des bailleurs sociaux pour atteindre des personnes bénéficiaires de minima sociaux.

Ainsi, pendant 6 mois, à partir du mois de mars 2019, un coaching participatif, permettra d'accompagner ces foyers dans la mise en place d'un plan d'actions personnalisé (3 défis par mois choisis par les familles au sein d'un thème), des échanges d'astuces et retour d'expériences entre foyers et ambassadeurs du zéro déchet, des ateliers de fabrication de produits du quotidien zéro déchet, des ateliers de compostage, et des sorties inspirantes.

Il est également proposé un partage d'expérience via une websérie.

Il sera proposé un programme de sorties/visites :

Centre d'enfouissement de l'Arbois et/ou du site multi-filières EveRé en début de défi, conférence de Jérémie Pichon auteur de « Famille zéro déchets - le guide » atelier de compostage, autre sortie en fonction de l'actualité (à titre d'exemple en 2017 visite de l'expo "Vies d'ordures" au Mucem).

Des rendez-vous collectifs seront organisés par territoire tous les mois.

Concernant les bénéficiaires indirects, d'après l'association, il est possible de compter en moyenne 10 personnes proches du réseau de chaque foyer, étant sensibilisées, par ricochet, à la démarche zéro déchet (collègues, amis, famille), soit 500 bénéficiaires indirects, sans compter les internautes suivant la websérie.

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	26 260 euros	Ventes (participations famille achats des balances)	440 euros
Services extérieurs (locations, assurances...)	3 697 euros	Subvention projet innovants (DRJSCS)	8 000 euros
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements, missions, cotisations, formations, frais postaux)	8 062 euros	Formation des bénévoles (DRJSCS)	750 euros
Charges de personnels (rémunérations, charges sociales...)	25 972 euros	Département des BDR	10 000 euros
		Territoire du Pays d'Aix	15 000 euros
		Territoire de Marseille	15 000 euros
		Commune de Gréasque	2 000 euros
		Cotisations	1 500 euros
		Fondations	11 301 euros
Total charges	63 991 euros	Total Recettes	63 991 euros

Pour la mise en œuvre de cette action, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 30 000 euros.

Numéro	Nature de l'action	Montant CT1 Territoire-Marseille Provence	Montant CT2 Territoire du Pays d'Aix	Montant total sollicité Métropole Aix- Marseille-Provence
Action n°1	Foyers « zéro déchets »	15 000 euros	15 000 euros	30 000 euros

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes :

Pour le Territoire de Marseille Provence :

N° GU	Manifestation/ action	Association	Domaine d'activités	Subvention année N-1	Budget global l'action	Subvention desollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2019_00 565	Défi familles zéro déchets	La Nouvelle Mine	Réduction des déchets	—	63 991	15 000 euros	15 000 euros	OUI

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

Pour le Territoire du Pays d'Aix :

N° GU	Manifestation/action	Association	Domaine d'activités	Subvention année N-1	Budget global l'action	Subvention desollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2019_00567	Sensibilisation à la réduction des déchets	La Nouvelle Mine	Réduction des déchets	—	63 991	15 000 euros	15 000 euros	OUI

Présentation de l'action n°2 : Etude de faisabilité de rayons anti-gaspi en magasin de bricolage.

Il existe encore très peu de matériaux en France, ou tout un chacun pourrait aller se fournir en matériaux de récupération (particuliers comme professionnels) pour des projets de création, de bricolage, d'aménagements d'espaces, et de rénovation de l'habitat. Quelques initiatives ont vu le jour mais elles restent très locales et n'existent pas sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette action vise à étudier les conditions de faisabilité pour le développement de nouveaux débouchés pour la revente au sein de la grande distribution du bricolage de matériaux ou de matériels de récupération collectés par des acteurs du réemploi du Territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Cette action se réalisera en partenariat avec le magasin Leroy Merlin de la commune de Cabriès.

Plus spécifiquement, l'étude, objet de la présente convention, portera sur la dernière phase permettant d'étudier son impact et réaliser une phase test de premières mises en rayons anti gaspi suivi d'actions de promotion du surcyclage au sein du magasin Leroy Merlin de Cabriès. Enfin, il sera préconisé un plan d'actions pour envisager un futur développement.

Objectifs spécifiques de l'étude :

- > Faire l'état des lieux du gisement de matériaux de récupération re-valorisables via la mise en place de rayon anti-gaspi et promotion du surcyclage au sein du magasin Leroy Merlin Cabriès (magasin de bricolage pilote).
- > Analyser les opportunités et les freins actuels liés aux contraintes de la grande distribution, pour la mise en place de rayons anti-gaspi et la promotion du surcyclage, et y apporter des solutions alternatives.
- > Analyser les opportunités et les freins actuels concernant la collecte des gisements identifiés, de leur préparation et de leur acheminement vers le magasin de bricolage.
- > Analyser l'impact économique, environnemental et l'impact social.
- > Préciser et qualifier l'articulation, la complémentarité et les moyens d'actions entre le lancement des rayons anti-gaspi et la création de corners de vente spécial surcyclage ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation auprès du grand public pour accompagner le lancement d'une phase test ultérieure.
- > Proposer en conclusion un plan d'action de la phase test ultérieure regroupant les moyens nécessaires à la faisabilité de son lancement (moyens techniques, humains, financiers) ainsi que les critères et processus d'évaluation à mettre en œuvre pour en mesurer l'impact environnemental, économique et social avant déploiement.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	11 400 euros	Ventes (participations famille achats des balances)	4 129 euros
Services extérieurs (locations, assurances..)	16 924 euros	Subventions : ADEME filidéchet	45 000euros
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements, missions, cotisations, formations, frais postaux)	10 9210 euros	Subvention Territoire du Pays d'Aix	4 500 euros
Charges de personnels (rémunérations, charges sociales...)	35 069 euros	Subvention : Territoire de Marseille	4 500 euros
		Commune de Gréasque	2 000 euros
		Autres produits de gestions courantes : dons, cotisations (1 500euros, Leroy Merlin (3000euros), fondations (9 685euros)	14 185 euros
Total charges	74 314 euros	Total Recettes	74 314 euros

Pour la mise en œuvre de cette action, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 9 000 euros.

Numéro	Nature de l'action	Montant CT1 Territoire-Marseille Provence	Montant CT2 Territoire du Pays d'Aix	Montant total sollicité Métropole Aix- Marseille-Provence
Action n°1	Foyers « zéro déchets »	4 500euros	4 500 euros	9 000euros

Il est proposé de ne pas répondre favorablement à cette demande de subvention. La priorité étant donnée aux actions de prévention touchant directement les ménages.

Pour le Territoire de Marseille Provence :

L'opération ne se passant pas sur la zone géographique du territoire de Marseille, le CT1 ne participera pas financièrement.

N° GU	Manifestation/ action	Association	Domaine d'activités	Subvention année N-1	Budget global l'action	Subvention desollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2019_00 565	Défi familles zéro déchets	La Nouvelle Mine	Réduction des déchets	-		4 500 euros	0 euros	-

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

Pour le Territoire du Pays d'Aix :

N° GU	Manifestation/action	Association	Domaine d'activités	Subvention année N-1	Budget global l'action	Subvention desollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2019_00566	Sensibilisation à la réduction des déchets	La Nouvelle Mine	Réduction des déchets	—		4 500 euros	0 euros	oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021-07/04/16CM du Conseil de Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient que la Métropole Aix-Marseille-Provence attribue une subvention pour participer aux actions menées par l'association « La Nouvelle Mine ».

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 30 000 euros à l'association « La Nouvelle Mine » pour l'action « Foyers zéro déchets ».

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée, à conclure avec l'association « La Nouvelle Mine ».

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- Pour le Territoire du Pays d'Aix, au budget annexe du SPED du Territoire du Pays d'Aix-fonction 7211 nature 65748 pour un montant de 15 000 euros.

- Pour le Territoire de Marseille Provence, au budget annexe Collecte et Déchets, Chapitre 65 -Nature 65748-sous politique G130 - Fonction 7212 pour un montant de 15 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN